

Remarques sur l'exploitation agricole de Chazelet dans l'Indre

Il s'agit d'un système de production agricole intéressant à suivre pour différentes raisons.

Son originalité réside dans le fait qu'il s'agit d'un système à la fois intensif et autonome, alors que les systèmes intensifs se contentaient jusque-là d'assurer une mono-production en achetant tout ce qui permet d'assurer cette production (cas des élevages hors-sol qui achètent la totalité des aliments et qui ne disposent pas de terres pour épandre les lisiers par ex).

-Le système est sans conteste de type « intensif » : 472 ha de céréales et de prairies BIO, nécessitant 8 UTH (8 employés à temps plein). Il serait utile de connaître la part des prairies naturelles et de terres cultivées dans le système. Il dispose également d'une retenue collinaire pour couvrir les besoins en eau pour ses sols dits «séchants en été ».

-Le système est en grande partie autonome puisqu'il produit les aliments de ses animaux ainsi que les intrants du méthaniseur. Seuls, des refus de paille sont fournis par les fermes voisines. Les lisiers des animaux et les digestats sont utilisés pour fertiliser les cultures. La production d'énergie couvre ses propres besoins et l'excédent est vendu à GRDF.

-Le label BIO apporte un supplément d'intérêt à ce système.

Ma principale réserve porte sur le coût d'installation de l'ensemble du système

-Concernant le méthaniseur

On comprend que le gestionnaire a installé un système à injection, en 2018, dont on ne connaît pas la puissance, donc la quantité de biométhane produite et les gains financiers dus à sa vente.

Le coût d'un site de méthanisation à injection est de l'ordre de 3 - 4 millions d'€, avec un apport de 10% de subvention de l'ADEME. L'installation est complétée par la mise en place d'une séparation de phases des digestats (phase solide et phase liquide) qui conduit à utiliser 2 systèmes d'épandage de ces phases : La phase liquide est distillée dans les cultures via un système d'irrigation, tandis que la phase solide est épandue via un système Quadra-Ferti dont le coût est de l'ordre de 250.000€.

Le coût d'installation du site, du matériel, du personnel (8 à plein temps), de l'entretien de l'ensemble du dispositif m'effraie ! C'est bien ce point précis qu'il faudra suivre puisque le gérant a choisi tout ce qu'il y a de mieux (et donc de plus cher) dans le domaine.

Autres réserves concernant la méthanisation

On ne connaît pas la nature ni la quantité des intrants destinés à la méthanisation. Si l'on sait que le maïs est utilisé comme CIVE, il est fortement probable que des cultures principales

complètent le mélange d'intrants, ce qui peut conduire à labourer des prairies. **Ce changement d'usage des terres entraîne un déstockage du carbone des sols qui a un effet très négatif sur le climat.**

L'autre aspect qui fait l'objet de débats concerne le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) (CO₂eq) du méthaniseur, ce qui peut aggraver l'évolution actuelle du climat.

L'usage des digestats comme amendement et fertilisant des terres agricoles est également controversé par les scientifiques. On peut considérer que des travaux de recherche doivent être menés rapidement pour apporter des réponses aux nombreuses questions.

Enfin, l'aspect sécuritaire des installations et l'aspect sanitaire à l'égard des riverains doit être pris en considération même dans le cas où la réglementation en cours est respectée (voir l'ICPE de l'installation).

Conclusion

Il semble clair que le gérant de cette exploitation agricole maîtrise correctement les règles d'une agriculture durable que l'on souhaite encourager.

Pour avancer dans l'évaluation globale du système agricole, il faut connaître les changements d'usage des sols nécessités par l'implantation du méthaniseur ainsi que l'évolution de la qualité des sols, à moyen et long terme, due à l'usage des digestats.

L'investissement financier d'une telle installation et sa rentabilité m'interrogent !

L'effet d'une telle installation sur le bilan des GES ne sera pas mesurable (sauf les fuites de biogaz et de méthane qui pourront éventuellement être contrôlées) tant que les scientifiques n'auront pas réglé leurs controverses à ce sujet.

J-P Jouany (05/11/2024)